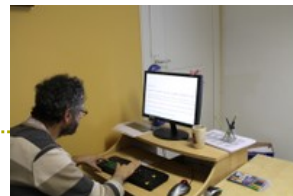


La participation active d'auto-représentants pour rendre accessible la Convention des Nations Unies relative aux droits des Personnes handicapées, Sisahm, Belgique

[Inclusion : Citoyenneté / Transport] [Europe : Belgique] [Fiche d'expérience]

Par anne-marie de vleeschouwer le 21/08/2012

Sisahm engage une personne en situation de handicap pour rendre accessible la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.



Le contexte

L'asbl Sisahm est un service d'accompagnement situé à Bruxelles, en Belgique. Ce service est destiné aux enfants, aux adolescents et aux adultes déficients intellectuels. Sisahm propose des accompagnements en vue de leur permettre d'acquiescer davantage d'autonomie dans la vie quotidienne. Une cinquantaine de personnes sont régulièrement suivies. Sur base d'une longue expérience, Sisahm soutient également des adultes qui souhaitent devenir auto-représentants c'est-à-dire témoigner en leur nom propre de leur parcours de vie ou parler d'un thème précis, lors de colloques ou auprès d'étudiants, de professionnels du secteur, de personnes en situation de handicap, en Belgique et à l'étranger.

Chaque intervention a pour but de transmettre une expérience en tant que personne reconnue avec un handicap, de ce que la personne vit à travers les actes de sa vie de tous les jours.

C'est à ce titre que la Ministre bruxelloise en charge de la politique d'Aide aux personnes handicapées, Mme Huytebroeck, a contacté Sisahm afin de développer le projet de l'appropriation par des personnes en situation de handicap de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Les objectifs poursuivis :

Ce projet a pour objet de sensibiliser et d'informer les personnes en situation de handicap et les services spécialisés auxquels ces personnes s'adressent, sur les droits des personnes handicapées. Dans la perspective de faciliter l'appropriation de cette convention, l'implication concrète des auto-représentants prend tout son sens. Cette démarche valorise et reconnaît les auto-représentants et favorise ainsi la participation des personnes en situation de handicap pour d'autres projets à venir. Au sein de l'asbl, la coordinatrice du projet, Anne-Marie De Vleeschouwer, et un auto-représentant, Serge Manneback, ont travaillé sur cette Convention. A partir de la version originale de la Convention des Nations Unies qui comprend un très grand nombre d'articles rédigés en un langage compliqué, juridique, condensé, ils ont lu et traduit ces articles pour aboutir à une version simplifiée tant au niveau du vocabulaire, des tournures de phrases que de la mise en page. Parce qu'une Convention relative aux droits des personnes handicapées qui ne leur serait pas accessible n'aurait aucun sens.

Aspects novateurs :

Serge Manneback a été engagé par l'asbl Sisahm pour travailler sur ce projet pour une durée de 2 ans à dater du mois d'octobre 2011. Pour que l'intégration de Serge se passe au mieux le règlement d'ordre intérieur, le fonctionnement de l'équipe, composée de 9 personnes, lui ont été expliqués.

Certains aménagements ont été faits et des outils pédagogiques proposés : la souris de son ordinateur a été adaptée, certaines lettres de son clavier ont été colorées, agrandies. Des fiches rédigées en langage « facile à lire » ont été réalisées avec lui afin de lui permettre de rédiger ses textes en Word et d'utiliser sa boîte mails. La configuration de l'écran a été modifiée. Son fauteuil a été adapté.

Son bureau a été aménagé afin de lui permettre de pouvoir organiser son travail : armoire, casier, classeurs et tout ceci, toujours en tenant compte de ses besoins et de son avis. Ces différentes étapes mises en place, la simplification des articles a dès lors été réalisée. Ils ont été illustrés par des exemples et de nombreuses photos prises par les acteurs du projet, dans la réalité de vie des personnes en situation de handicap afin d'être le plus réaliste possible.

Ressources :

Cette nouvelle mouture a été validée par 7 auto-représentants soutenus par des personnes ressources pour s'assurer de la réelle accessibilité de la version finalisée.

Suite à cela, certains mots, tournures de phrases ou autres photos ont été modifiés. Dans cette même optique, Serge Manneback a également interviewé d'autres auto-représentants. Enfin, ces textes ont bénéficié des regards croisés de personnes représentant d'autres types de handicap (sensoriel / physique).

La présentation de cette version « facile à comprendre », lors de la journée de sensibilisation du 24 avril 2012, a été organisée avec la participation active des personnes en situation de handicap. 7 auto-représentants ont pris la parole devant une assemblée de 150 personnes : personnes en situation de handicap, professionnels et Madame la Ministre. Dans les mois à venir, les auto-représentants seront amenés à faire connaître cette convention auprès des services spécialisés en y rencontrant les bénéficiaires et les professionnels pour en favoriser l'appropriation. Ceci s'est fait avec le soutien de la Commission Communautaire française de Bruxelles-Capitale et du cabinet de la Ministre Huytebroeck.

Evaluation :

Sisahm tire un bilan positif du travail réalisé avec les auto-représentants car les bénéfices concrets apportés à la personne handicapée sur un court, moyen et long terme sont et pourront être les suivants :

Valoriser le travail des personnes en situation de handicap.

Prendre connaissance de l'existence de la convention des Nations unies relatives aux droits des personnes en situation de handicap.

Pouvoir la comprendre et se l'approprier. Mettre en évidence les droits qui peuvent être mis en application en lien direct avec la vie quotidienne de la personne en situation de handicap.

Sensibiliser les services spécialisés qui travaillent avec les bénéficiaires.

Il est important de permettre aux personnes directement concernées par tel ou tel décret, loi, aménagement de pouvoir intervenir comme interlocuteur privilégié afin de tenir compte de leurs avis, suggestions et réalité de vie par rapport au sujet dont question. C'est cet aspect que nous avons voulu mettre en évidence en intégrant Serge Manneback dans notre équipe et en favorisant la partenariat avec les auto-représentants. Asbl Sisahm : Rue du Trône 127, 1050 Bruxelles (Belgique) Tel : 0032 (0)2 219 49 78 - sisahm@sisahm

Concours : Concours HANDIPARTAGE 2012

Pour aller plus loin

SISAHM

*rue du Trône 127
1050 bruxelles
Belgique*

0032 2 219 49 78



annemarie.devleeschouwer@sisahm.be

anne-marie de vleeschouwer

annemarie.devleeschouwer@sisahm.be